



COMPTE-RENDU DU CTL DU 10/09/2018

Assistait à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER

1) Pour avis :

- Approbation du PV du CTL du 03/07/2018

Unanimité "pour"

- désignation du comptable de la commune nouvelle de Melle*

Le comptable de la trésorerie de Melle est désigné comme comptable de la commune nouvellement créée.

Abstention unanime.

- désignation du comptable de la commune nouvelle de Valdelaume*

Le comptable de la trésorerie de Sauzé-Vaussais est désigné comme comptable de la commune nouvellement créée (à compter du 01/01/2019, le comptable assignataire sera celui de Melle, cette trésorerie absorbant celle de Sauzé-Vaussais).

Abstention unanime.

- désignation du comptable de la commune nouvelle de Marcillé*

Le comptable de la trésorerie de Melle est désigné comme comptable de la commune nouvellement créée.

Abstention unanime.

- désignation du comptable de la commune nouvelle de Fontvillié*

Le comptable de la trésorerie de Melle est désigné comme comptable de la commune nouvellement créée.

Abstention unanime.

*** Pour info, la désignation des comptables assignataires est soumise au vote du CTL car elle peut impacter les services et leur organisation, en particulier leur périmètre de compétence géographique.**

2) Pour information

- Présentation du dispositif du Service Civique

La mission des jeunes recrutés en "service civique" est essentiellement l'accueil, le renseignement sur l'IR et le PAS, et la promotion des services en ligne (dans les Centres des Finances Publiques, voire à l'extérieur (MSAP)). Chacun aura les formations nécessaires.

L'agrément de la DGFIP pour ce genre de contrats a été renouvelé, et les objectifs de recrutement revus à la hausse pour 2018 ; quelques modifications ont été apportées concernant la durée des contrats : ceux désormais signés en octobre seront d'une durée de 9 mois (contre 8 auparavant) pour 24 heures par semaine, et ceux signés en mars de 6 mois (contre 8 auparavant), ce qui permettra à tous les "services civiques" d'être opérationnels pour la période de dépôt des déclarations IR.

Ainsi, la prochaine "vague" de recrutement concerne 3 postes dans le département (1 à Niort, 1 à Parthenay et 1 à Bressuire).

La communication sur les postes à pourvoir se fait sur le site dédié, sur Ulysse 79 (enfants d'agents), et même sur un site marchand (LBC), la sélection, outre le dossier, consistant en un entretien (pour les recrutements d'octobre 2018, les entretiens avaient lieu vendredi 14 septembre).

- Présentation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Programme Annuel de Prévention (PAP)

La campagne 2017/2018 s'est achevée en juin dernier ; elle consiste en 2 phases : le recensement des risques par les cadres de proximité, puis l'analyse des risques identifiés en groupes de travail (4 réunions de janvier à mars : il s'agit d'évaluer chaque risque et chaque cotation, de les harmoniser pour au final élaborer le PAP).

Certaines actions du PAP sont déjà en cours ; le budget du CHS-CT a par ailleurs déjà répondu à certains besoins identifiés.

Le DUERP souffre d'un certain désintérêt de la part des agents, sans doute en raison du manque d'immédiateté des effets des campagnes PAP (c'est souvent plutôt du moyen voire du long terme).

Cependant, c'est dans ce cadre que se situent aussi les formations CHS, qu'elles soient "standard" (incendie, secours civique, habilitation électriques, gestes et postures...) ou plus spécifiques (prévention de l'agressivité sur le lieu de travail)...

Une session de formation incendie devrait être organisée sur le nord du département.

La campagne DUERP 2018/2019 va bientôt commencer (elle sera allégée par rapport à la dernière).

La Présidente évoque la possibilité d'organiser les groupes de travail ailleurs qu'à Niort, de manière à les rendre plus attractives pour les agents dont ce n'est pas la résidence.

- Présentation du dispositif de prévention du risque terroriste

Une réunion sur le sujet a eu lieu à Bordeaux au début de l'été ; elle avait pour but de présenter le dispositif ; des informations et la marche à suivre ont été données.

En premier lieu, la Direction indique que ni la DGFIP en général, ni la DDFIP et ses implantations ne sont particulièrement menacées : il s'agit juste ici de se préparer à toute éventualité, en liaison avec des spécialistes, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, et qui semble fonctionner.

Des guides et des documents rappelant les points de vigilance et les bonnes pratiques ont été élaborés, qui seront distribués au cours de réunions d'accompagnement et d'informations spécifiques (réunion des chefs de services, puis chacun réunira ses agents).

Ces réunions n'auront lieu que lorsque tout sera prêt, et en particulier lorsque les mises en sécurité

des bâtiments auront été faites (selon les recommandations de la commission passée en 2017, ou pour les sites non visités alors en adéquation avec ces recommandations).

Concernant la prévention du risque terroriste ou de la radicalisation, le référent départemental est le chef du PPR, assisté des assistants de sécurité.

Les modalités d'alerte sont actuellement en discussion (qui déclenche l'alerte, comment (on s'orienterait vers une alerte via la messagerie professionnelle)).

Il y aura des "tests" et des alertes (dont des exercices d'intrusion) pour vérifier la bonne appropriation des réactions à avoir, des "bonnes pratiques".

La Direction insiste sur le fait qu'en premier lieu, c'est le bon sens qui doit prévaloir (accompagnement des extérieurs, fermeture des accès, vigilance vis à vis des événements et du public présent etc...).

Cependant, la question se pose de la manière dont les agents peuvent savoir qui doit être présent ou pas dans les bâtiments, lorsqu'il y a des travaux, des nouveaux collègues etc...

Le représentant de FO-DGFiP 79 fait remarquer que les termes utilisés dans la fiche pour indiquer la "quasi" absence de risque sont incorrects : une "cible molle" est une cible non protégée, et pas une institution ou un bâtiment non ciblé ; il faut comprendre que la DGFiP et ses implantations sont des cibles à priori non prioritaires, ou peu à risque... A priori seulement, car personne dans nos services n'est en mesure d'empêcher une action terroriste, comme un attentat suicide pendant une campagne de réceptions...

Suite aux événements de l'hiver (dont une tentative d'incendie du CDFiP de Bressuire alors que les agents y travaillaient et que le public y avait accès), il reste à savoir si ce dispositif pourra prévenir d'autres "actions" des agriculteurs...

- Affichage des indicateurs de qualité de service

Le responsable de la SCMA indique qu'un nouveau référent "qualité de service" a pris ses fonctions ; il indique aussi que l'organigramme a été modifié (cf Ulysse 79).

La Présidente annonce aussi le départ du responsable de la SCMA, qui ne sera pas remplacé (la DDFiP 79 avait un AfiPA en surnombre) ; la fonction sera assurée par le Directeur adjoint de la DDFiP.

Comme les autres administrations de réseau, la DGFiP (et donc la DDFiP 79) va devoir afficher au niveau de ses services locaux des indicateurs relatifs à la qualité de service rendu, et à la qualité de service perçue!

Les mesures seront effectuées au niveau national, par des enquêtes de satisfaction... Par qui, et comment? Comment sera pris en compte le risque de "hiatus" entre la qualité technique du travail effectué et le ressenti du public? Et quel peut bien être l'intérêt de l'opération? Surtout au moment où la DGFiP tente de détourner le public de son accueil!?

La Présidente et l'équipe de Direction répondent concernant le risque de "hiatus" qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, dans la mesure où le public sait faire la différence entre la qualité de la réponse et le "sens" de cette réponse ; concernant la réduction de l'accueil, l'idée est d'amener le public en capacité de le faire, dont la majeure partie a des questions simples, à consulter internet, les FAQ etc... pour se concentrer sur l'accueil des publics ayant besoin d'être accompagnés, ou bien ayant des questions complexes (accueil sur rendez-vous).

Les mesures concerneront 4 indicateurs (dont 2 nouveaux) en 2018, 2 de plus en 2019 et encore un de plus en 2020. En 2018, seul le SIP de Niort sera concerné, la moitié des CDFiP en 2019, et tous en 2020.

- Présentation du Tableau de Bord de Veille Sociale

La responsable des RH présente la comparaison sur trois ans (2015-2016-2017) des "items" : on

peut constater que l'absentéisme est à peu près stable (le jour de carence n'aurait donc pas d'effet réel tangible sur l'absentéisme des fonctionnaires? On nous aurait menti?...); les problématiques de temps de travail, de charge de travail, d'écroulements (nombre, durée), d'alimentation des CET (nombre de jours) sembleraient s'améliorer, au contraire de celle des effectifs et des vacances d'emplois...

Au final, le TVBS montre son intérêt en pointant des problèmes, bien que ceux-ci aient déjà été identifiés par les RH (c'est l'avantage d'une petite Direction, où les contacts directs et la connaissance personnelle des agents sont possibles).

Questions diverses

- un problème de manipulation de l'application SIRHIUS a créé des anomalies de paie pour deux collègues cet été ; des expédients ont été mis en place immédiatement, et le problème est désormais résolu ;
- le déménagement de la Trésorerie Hôpital Nord Deux-Sèvres se fera dès que les travaux de réfection des sols seront terminés (pose d'un revêtement adapté) ;
- les plaintes contre les agriculteurs et leurs organisations suivent leur cours suite aux déprédations causées pendant l'hiver ; la Centrale a versé les sommes attendues pour les travaux engagés ;
- le SIP et la trésorerie de Melle seront sur leur nouveau site en janvier 2019 ; les trésoreries "absorbées" arriveront plus tardivement, bien que les fusions se fassent au 01/01/2019 ; en attendant, les agents feront du travail à distance ;
- FO-DGFiP 79 pose la question de l'harmonisation "RH" des Pôles Unifiés de Contrôle (PUC), précisément du pointage, ou non, des A (actuellement, les A BDV ne pointent pas, les A P-CE pointent) ; pas de réponse pour le moment ;
- FO-DGFiP 79 pose la question du regroupement physique du PUC de Bressuire, et de sa localisation ; pas de réponse pour le moment ; une équipe de la Direction vient à Bressuire en semaine 39 (pour l'accueil), et en profitera pour étudier sur place les options ;
- FO-DGFiP 79 pose la question des avancées sur la localisation de la future trésorerie de "Niort extérieur": les communes de Mauzé sur le Mignon et Beauvoir sur Niort ont fait acte de candidature pour l'accueillir, dans les trésoreries actuelles ; les visites ont été faites ; il semble que la trésorerie de Mauzé sur le Mignon serait plus à même d'accueillir ce service fusionné, en particulier parce qu'elle nécessiterait moins de travaux ; aucune décision cependant n'a été prise à ce jour. Lorsque ce sera le cas, la Présidente indique qu'une réunion entre les quatre maires et la DDFiP sera organisée pour l'annoncer